

Cour d'Appel de Versailles

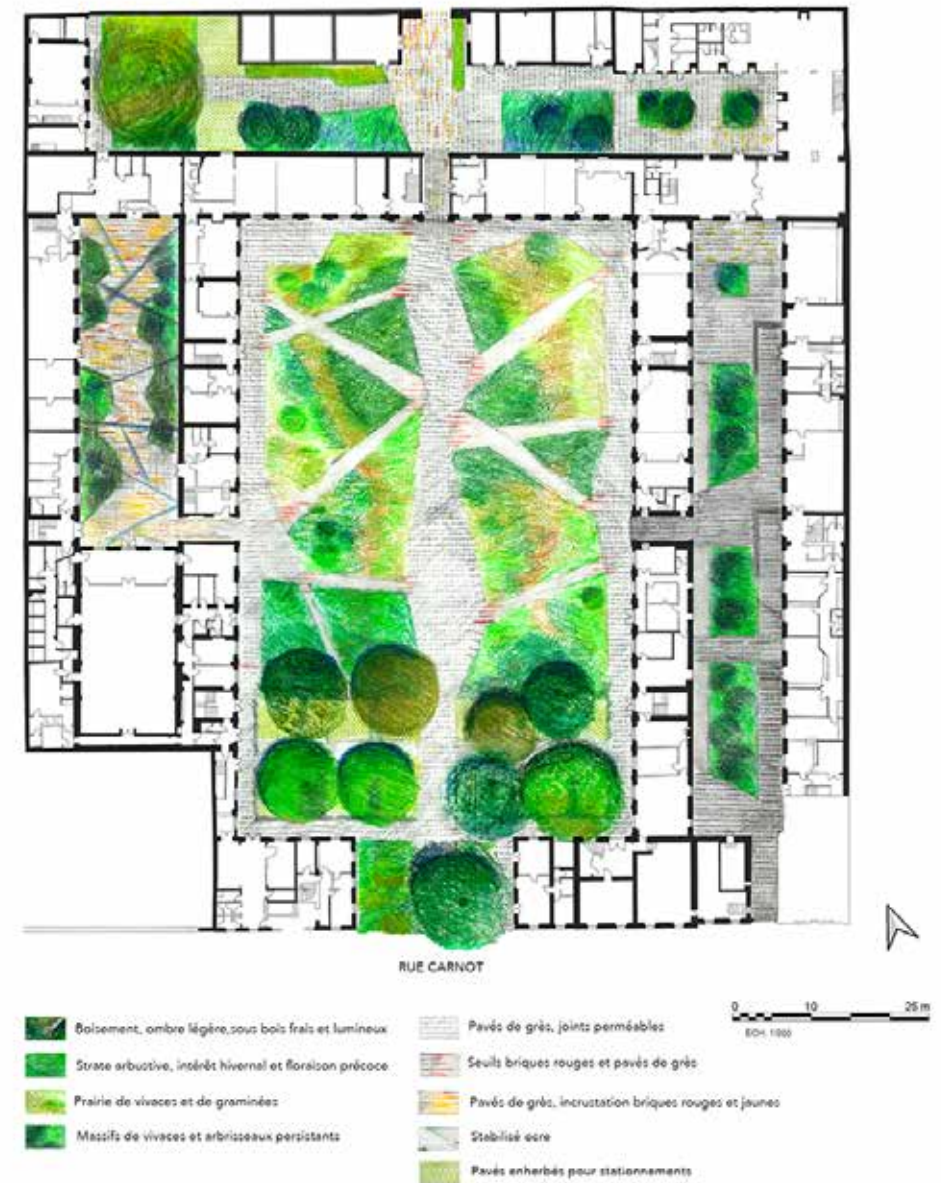
- Projet retenu
- Surface: 7000m²
- Diagnostic, AVP, PRO

Le site de la Cour d'Appel se trouve dans le quartier de la Ville-Neuve, le quartier le plus ancien de Versailles construit sous Louis XIV. Anciennement écuries de la Reine puis caserne et prison, les bâtiments accueillent actuellement la cour d'Appel.

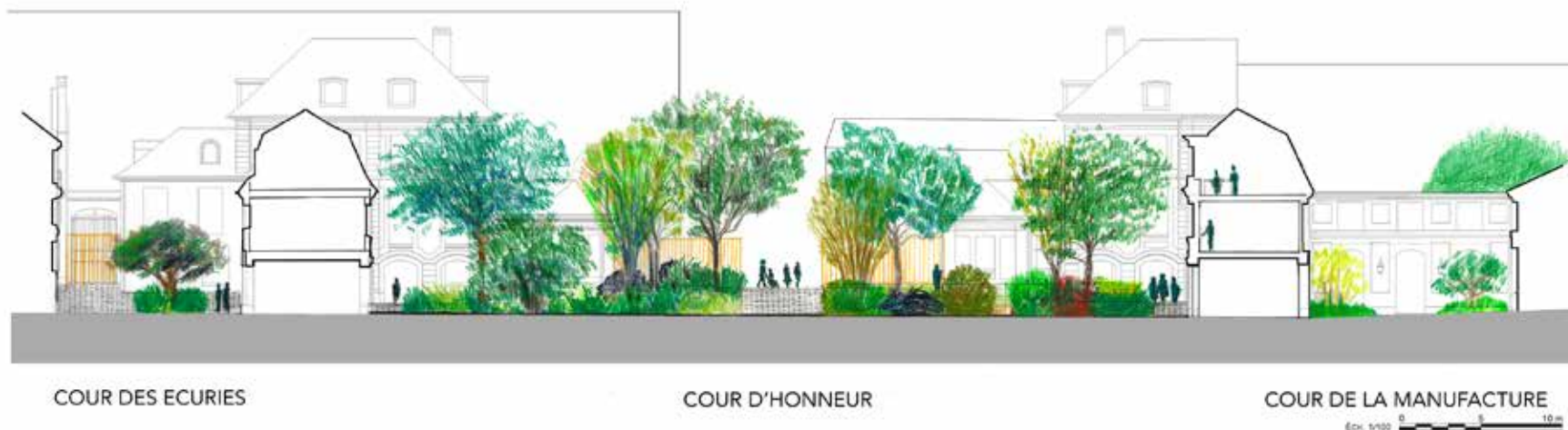
Les intentions essentielles de ce jardin sont de permettre au public de pénétrer dans un lieu de justice qui n'est traditionnellement pas accessible, d'amener à découvrir un bâtiment patrimonial, d'offrir un environnement vivant aux usagers par des scénographies végétales, tout en y intégrant une dimension écologique.

Le projet vise à transformer les cours extérieures actuellement exclusivement occupées par du stationnement pour en faire des espaces vivants et accueillants.

Le site de la Cour d'Appel est une richesse patrimoniale au sein d'une ville prestigieuse. L'intégration du vivant dans les cours la placerait également au cœur des enjeux actuels liés aux changements climatiques.







ARBRES



Ulmus Frontier



Udia Danielli

ARBUSTES



Berberis thunbergii



Lonicera fragrantissima



Cornus alba



Syringa Bloomerang Dark Purple

VIVACES ET GRAMINÉES



Vinca major Alba



Sesleria Autumnalis



Echinacea simulata



Agastache rugosa alabaster



Euphorbia characias ssp. wulfenii



Calamagrostis acutiflora



Penstemon digitalis Dark Towers



Persicaria amplexicaulis Alba



Alchemilla mollis



Sporobolus heterolepis

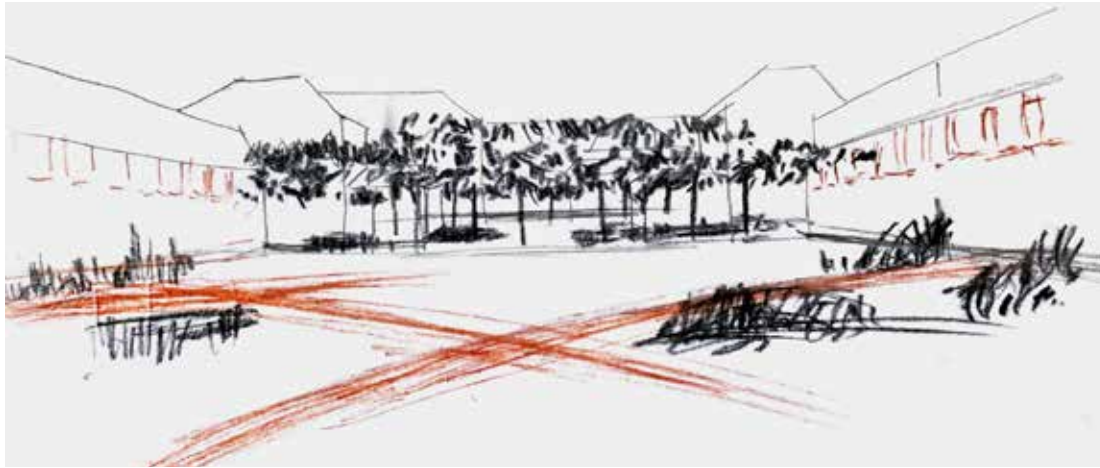


Geranium macrorrhizum



Artemisia pontica

Palette en accord avec la stratégie végétale: les arbustes composent la lisière entre le boisement et la prairie, cette lisière reste attractive en hiver avec un mélange de semi-persistents, de bois colorés et de floraison précoce. Ensuite les arbres prennent le relais. L'Orme est traditionnellement l'arbre de la justice, «Frontier» est un hybride qui est de petite taille et résistant aux maladies.



Agir sur l'horizon pour ramener le regard dans la cour et redonner de la cohérence au lieu.

Ancrer le lieu dans son paysage pour renforcer son lien avec la ville.

Faire cohabiter les usages et les émotions.

Faire communiquer les espaces par les vues et les percements

